



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025 à 19H

L'an deux mil vingt-cinq, le LUNDI 1er SEPTEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Fanny MAZEAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation : 24 juin 2025

Etaient présents : Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Laëtitia SAROUL, Adeline MULOWSKY, Charles RICHARDIN, Solzic POULET-MATHIS, Christian BONIN, Anne-Marie LEROY et Martine GRAZIANI.

Absents excusés : Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Jean-Christophe HULLIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN à Fanny MAZEAUD, Jean-Christophe HULLIN à Charles RICHARDIN

Madame **Laëtitia SAROUL** a été nommée secrétaire de séance.

1 – Informations suite au décès du Maire

Madame la 1^{ère} Adjointe informe que la cérémonie pour les obsèques de Jean-Claude THUILLIER a eu lieu ce lundi 1^{er} septembre dans l'intimité, et en accord avec la famille, un hommage officiel ouvert à tous est organisé par la commune, dans la halle de la mairie, le samedi 6 septembre à 17h.

Madame la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil Municipal que sur validation des services de la Préfecture, il revient à la 1^{ère} Adjointe de convoquer le Conseil Municipal dans un délai de quinze jours à compter de la cessation de fonctions du maire, pour élire un nouveau maire et ses adjoints. Il est donc proposé de fixer cette séance à la date du lundi 8 septembre 2025. Tous les conseillers sont d'accord.

Une minute de silence est observée par toutes les personnes présentes dans la salle en hommage à Jean-Claude THUILLIER, maire de la commune de Mondoubleau, décédé le lundi 25 août 2025.

2 – Approbation du précédent procès-verbal de séance

Madame Fanny MAZEAUD demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 1er Juillet 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle que la commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel souscrit par le Centre Départemental de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

Madame la 1^{ère} Adjointe expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation organisée début 2025 et donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé que la commune adhère au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026)

Les taux de cotisation seront les suivants : 6,19% pour le personnel titulaire et 1,5% pour le personnel non titulaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

4 – Attribution des marchés de travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle sud de l'église Saint-Denis

Une commission MAPA a eu lieu le 10 juillet 2025. A cette occasion, le maître d'œuvre PEREIRA ARCHITECTES a présenté son rapport d'analyse des offres concernant les travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle Sud de l'église. 12 offres ont été remises et analysées. Les critères d'attribution sont de 70% sur la valeur technique et 30% sur les prix des prestations.

Synthèse de l'analyse des offres

	En € H.T.	Ecart / Estimation
Estimation du montant des travaux (valeur PRO mars 2025)	597 434,04 €	
Montant moyen des offres TCE	662 835,28 €	+ 10,95 %
Montant des travaux selon proposition d'attribution	592 944,15 €	- 0,75 %
Différence Estimation / Proposition d'attribution	- 4 489,89 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-D'ATTRIBUER les marchés de travaux (3 lots) aux entreprises suivantes telles que mentionnées ci-dessous :

Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant du marché H.T.	Montant du Marché T.T.C.
Lot N°1 – Maçonnerie/Pierre de taille	ROC AGENCE GUEBLE Blois (41)	146 733,29€	176 079,95€
Lot N°2 - Charpente	CRUARD Charpente et Construction Bois SAS SIMPLÉ (53)	229 884,32€	275 861 ,18€
Lot N°3 - Couverture	CADET Concept & Tradition Saint Denis en Val (45)	216 326,54€	259 591,85€
MONTANT TOTAL DES MARCHÉS		592 944,15€	711 532,98€

-D'AUTORISER la signature des marchés correspondants avec chaque entreprise attributaire.

Pour information, les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. La chapelle nord restera accessible durant la durée des travaux. Les dates de fermeture du reste de l'église seront communiquées précisément ultérieurement.

A ce jour, la collecte pour l'église est d'un montant de 17.822€.

Un stand est tenu le samedi matin sous la halle de la mairie pour récolter des objets qui seront vendus à la Foire Saint-Denis au bénéfice de la collecte.

Une vente aux enchères des dessins et tableaux réalisés par les adhérents des associations des Artistes de la Vallée du Couëtron et Pirouette, représentant tout ou partie de l'église, est envisagée au bénéfice de la restauration de l'église Saint-Denis.

AFFAIRES DIVERSES

Terrain rue Pasteur : la parcelle s'est révélée non adaptée à l'éco-pâturage. Une maison existait sur ce terrain avant d'être démolie. Une réflexion sera menée pour une éventuelle vente de ce terrain constructible.

Point EGRENNE : L'association a été créée le 7 juillet dernier. Trois structures n'ont pas signé les statuts :

-la Chambre d'Agriculture, dont l'antenne locale est toujours prévue dans les locaux de l'Egrenne, suite aux élections consulaires 2025 et au changement de présidence.

-la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée lors de l'assemblée constitutive mais qui a différé son adhésion.

-l'association « Au fil du Perche », trop jeune dans sa structuration.

Le programme de l'automne est distribué aux conseillers.

Les ateliers participatifs de la maison 6-8 rue Leroy ont démarré pour pouvoir utiliser cet espace dans les meilleurs délais.

Une convention de mise à disposition du bâtiment doit être établie entre la commune et l'association.

Monsieur C. RICHARDIN demande si le choix du représentant légal de la commune doit être décidé par le Conseil Municipal.

Évènements à venir : - **Les Journées du Patrimoine** auront lieu les 19 (journée scolaire) et 20 septembre : une visite de l'église est animée par Jean-Jacques BIET et une visite du centre ancien par Christine CHARREAU.

-**La Foire Saint-Denis** : une réunion avec tous les partenaires est prévue le 19 septembre.

-**Festillésime** : le 8 novembre

Une réunion Vie Communale est prévue le mercredi 10 septembre.

-**Commission d'homologation Petites Cités de Caractère** : le 15 octobre 2025 à la Maison Consigny.

Le déroulé sera ainsi :
-Présentation du dossier
-Visite de la Cité
-Échanges en salle
-Délibération : l'avis sera transmis au niveau national.

Les élus sont les bienvenus.

-**Inauguration du nouveau fleuriste** : vendredi 5 septembre, 18h.

INFOS COMMUNAUTAIRES :

Le vendredi 5 septembre : visite de la Maison Médicale par le Ministre de la Santé. La commune est classée en Zone d'Insertion Prioritaire (ZIP).

QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

-**Dates à retenir** :

Prochain Conseil Municipal : Élection du nouveau maire et ses adjoints	LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 19H00
---	---------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

La Secrétaire de séance



Laëtitia SAROUL

La 1^{ère} Adjointe au Maire



Fanny MAZEAUD